



MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Bulletin officiel

N° 6 du 5 juin 2016

Sommaire général

Sommaire chronologique

Administration
centrale

Plan de classement

Bureau des cabinets

Secrétariat général

- Mission Parlement européen
- Mission ressources communes
- Direction des ressources humaines
- Délégation aux systèmes d'information
- Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité
- Service des affaires financières et immobilières
- Institut de la gestion publique et du développement économique

Direction générale des entreprises

- Secrétariat général
- Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises
 - S-D de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie
 - S-D du droit des entreprises
- Service de l'industrie
- Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services
 - S-D du tourisme
- Service de l'action territoriale, européenne et internationale
 - Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat
 - Tutelle des chambres de commerce et d'industrie
 - S-D de la réindustrialisation et des restructurations d'entreprises

Direction générale des finances publiques

Direction générale du Trésor

Direction générale des douanes et droits indirects

- Commission de conciliation et d'expertise douanière

Direction générale des douanes et droits indirects – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

- Service commun des laboratoires

Direction générale de l'INSEE

Direction des affaires juridiques

Contrôle général économique et financier

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies

- Institut Mines-Télécom
- Télécom École de management
- Télécom SudParis
- Télécom Bretagne
- Télécom ParisTech
- Télécom Lille 1
- École nationale supérieure des mines de Paris
- École nationale supérieure des mines de Saint-Étienne
- École nationale supérieure des mines d'Alès
- École nationale supérieure des mines d'Albi-Carmaux
- École nationale supérieure des mines de Douai
- École nationale supérieure des mines de Nantes

Agence des participations de l'État

Agence du patrimoine immatériel de l'État

Délégation nationale à la lutte contre la fraude

Commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles

Délégation interministérielle aux normes

Délégation générale au pilotage des DIRECCTE et DIECCTE

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Autres organismes

- La Monnaie de Paris
- Institut national de la propriété industrielle
- Établissement Bpifrance
- Établissement de la Retraite additionnelle de la Fonction publique

Sommaire général

	Pages
Secrétariat général	
<i>Direction des ressources humaines</i>	
Arrêté du 15 mars 2016 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	1
Arrêté du 15 mars 2016 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	3
Direction générale des entreprises	
<i>Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises</i>	
Arrêté du 25 avril 2016 portant nomination du président de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L.615-21 du code de la propriété intellectuelle	5
<i>Service de l'industrie</i>	
Arrêté du 10 mai 2016 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC»	6
<i>Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services</i>	
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (attribution initiale).....	7
Décision d'attribution du label «entreprise du patrimoine vivant» (renouvellement)	8
<i>Service de l'action territoriale, européenne et internationale</i>	
<i>Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat</i>	
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	9
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat.....	10
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	11
Avis de vacance de poste de secrétaire général d'une chambre régionale de métiers et de l'artisanat	12
Avis de vacance de poste de secrétaire général d'une chambre de métiers et de l'artisanat.....	13
<i>Tutelle des chambres de commerce et d'industrie</i>	
Arrêté du 11 mai 2016 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers.....	14

Direction générale du Trésor

Arrêté du 29 avril 2016 portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral	15
Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination au comité consultatif du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction	16

Direction générale de l'INSEE

Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques	17
--	-----------

Contrôle général économique et financier

Décision du 12 mai 2016 portant affectation à la mission «écologie et développement durable» du service du contrôle général économique et financier	18
--	-----------

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique

Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP	19
Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP	20
Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP	21

Sommaire chronologique

	Pages
15 mars 2016	
Arrêté du 15 mars 2016 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	1
Arrêté du 15 mars 2016 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers.....	3
25 avril 2016	
Arrêté du 25 avril 2016 portant nomination du président de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L.615-21 du code de la propriété intellectuelle	5
29 avril 2016	
Arrêté du 29 avril 2016 portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral	15
2 mai 2016	
Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination au comité consultatif du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction.....	16
3 mai 2016	
Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP	19
Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP	20
Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP	21
10 mai 2016	
Arrêté du 10 mai 2016 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure « CTC »	6
11 mai 2016	
Arrêté du 11 mai 2016 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers.....	14
12 mai 2016	
Décision du 12 mai 2016 portant affectation à la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier	18

	Pages
Non daté	
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (attribution initiale).....	7
Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant » (renouvellement)	8
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	9
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat	10
Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat	11
Avis de vacance de poste de secrétaire général d'une chambre régionale de métiers et de l'artisanat	12
Avis de vacance de poste de secrétaire général d'une chambre de métiers et de l'artisanat.....	13
Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques	17

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 15 mars 2016 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 8 décembre 2015 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des membres du corps des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au titre de l'année 2016:

Mme Perrine Beauvois
M. Sébastien Begoc
M. Djan-Hine Bory
Mme Annie Bouttier
Mme Zahra Brochot
Mme Valérie Champion
M. Guillaume Capon
Mme Audrey Cezard-Assouad
Mme Brigitte Coue
Mme Marie-Pauline Couette
M. Damien Coustaing
M. Luc Degardin
Mme Camille Delfarriel
M. Thomas Dublic
M. Joris Dumazer
Mme Aurélie Fournier-Goulou
Mme Christine Gasparella
M. François Gautier
Mme Laurence Haguët
Mme Virginie Lanflisi
Mme Nathalie Le Moine
M. Frédéric Leaute
M. Antoine Lestienne
M. Mathias Masson

Mme Fanny Maubert-Chauvire
Mme Madly Meri
M. Gilles Moreau
Mme Sarah Netter
Mme Marie Periat
M. Emilio Piriz
Mme Catherine Remy
M. Romain Richet
Mme Lucie Saint-Genez
M. Aurélien Salvini
Mme Mathilde Sarthou-Vourc'h
Mme Hélène Szarzynski
Mme Céline Tremolieres
M. Laurent Venerosy
Mme Maxence Waerniers

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La chef de service,
adjoite à la directrice des ressources humaines,
M. ORANGE-LOUBOUTIN

Secrétariat général
Direction des ressources humaines

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 15 mars 2016 portant inscription au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'État;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps;

Vu l'avis émis le 8 décembre 2015 par la commission administrative paritaire compétente à l'égard des membres du corps des attachés d'administration de l'État relevant des ministères économiques et financiers,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Les attachés d'administration de l'État dont les noms suivent sont, conformément aux dispositions de l'article 20 du décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 susvisé, inscrits au tableau d'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État au sein des ministères économiques et financiers au titre de l'année 2016:

M. Jean-François Bodvin
Mme Maryline Bucholz
M. Hamed Djounadi
M. Daniel Foures
Mme Élisabeth Hure
M. Patrice Jegouic
Mme Françoise Lalouelle
Mme Anne Le Roux
Mme Corinne Marbach
M. Olivier Martiel
M. Philippe Michenot
Mme Nathalie Ouir
M. Dominique Proutheau
Mme Danielle Puell
Mme Sophie Rompteau
M. Marc Ropars
Mme Isabelle Timsit

Article 2

Le ministre des finances et des comptes publics et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 15 mars 2016.

Pour les ministres et par délégation :
La chef de service,
adjoite à la directrice des ressources humaines,
M. ORANGE-LOUBOUTIN

Direction générale des entreprises

Service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 25 avril 2016 portant nomination du président de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L.615-21 du code de la propriété intellectuelle

NOR : EINI1603465A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le code de la propriété intellectuelle, et notamment ses articles L.615-21 et R.615-6,

Arrêtent:

Article 1^{er}

Sont nommées présidentes de la commission paritaire de conciliation instituée par l'article L.615-21 du code de la propriété intellectuelle :

Mme Marie-Françoise MARAIS, titulaire ;

Mme Sophie DARBOIS, suppléante.

Article 2

La directrice des affaires civiles et du sceau et le directeur général des entreprises sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 25 avril 2016.

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,*
JEAN-JACQUES URVOAS

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique*
EMMANUEL MACRON

Direction générale des entreprises
Service de l'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 10 mai 2016 portant désignation d'un membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC»

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique,

Vu le décret n° 2008-540 du 6 juin 2008, autorisant la transformation du centre technique cuir, chaussure, maroquinerie en comité professionnel de développement économique et portant dissolution du comité interprofessionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2014 renouvelant pour trois ans les membres du conseil d'administration du comité professionnel de développement économique des industries du cuir, de la maroquinerie et de la chaussure «CTC» ;

Vu les propositions du Conseil national du cuir en date du 3 mai 2016,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil d'administration du comité professionnel de développement des industries du cuir, de la maroquinerie, de la ganterie et de la chaussure «CTC» à compter de la date du présent arrêté et jusqu'au 19 juin 2017 :

Au titre des représentants des personnalités proposées par les syndicats professionnels

M. Claude-Éric PAQUIN, en remplacement de M. Hubert de CHAISEMARTIN, démissionnaire.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 10 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du service de l'industrie,
C. LEROUGE

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(attribution initiale)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 12 février 2016,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3373: Decayeux STI.

Dossier 2015-3389: Cuirs du Futur.

Dossier 2015-3351: Société d'exploitation grenobloise de chocolaterie – Chocolats Zugmeyer.

Dossier 2015-3371: Goulibeur.

Dossier 2015-3411: Kubli.

Dossier 2015-3430: S. Brocard.

Dossier 2015-3361: Château Haut-Bailly.

Dossier 2015-3403: Studio Horjo.

Dossier 2015-3356: Degorce SARL.

Dossier 2015-3357: A. Meynier & Fils.

Dossier 2015-3419: Crézé.

Dossier 2015-3360: Verrissima.

Dossier 2015-3401: Bille en Brousse.

Dossier 2015-3436: Maîtres Robinetiers de France.

Dossier 2015-3128: Ufacto.

Dossier 2015-3390: Jean-Pierre Besse Manufacture de sièges.

Dossier 2015-3367: Rosini SARL.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 mai 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises

Service du tourisme, du commerce, de l'artisanat et des services

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Décision d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »
(renouvellement)**

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises, notamment son article 23;

Vu le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 modifié relatif à l'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'arrêté du 26 mai 2006 modifié relatif à la procédure d'attribution du label « entreprise du patrimoine vivant »;

Vu l'avis de la Commission nationale des entreprises du patrimoine vivant en date du 12 février 2016,

Décident:

Article 1^{er}

Le label « entreprise du patrimoine vivant » est décerné aux entreprises suivantes:

Dossier 2015-3380: Multiplast.

Dossier 2015-3378: Minima.

Dossier 2015-3376: Philippe Tournaire.

Dossier 2015-3339: FIA (Fabrique d'insignes artistiques).

Dossier 2015-3353: Gript-Augustine.

Dossier 2015-3397: Labasse et fils.

Dossier 2015-3402: Société Nouvelle Le Bâtiment Régional - SNBR.

Dossier 2015-3405: Nicolas Le Scouarnec.

Dossier 2015-3375: Poterie Remmy MM.

Dossier 2015-3382: De Gourdon.

Dossier 2015-3426: Hautbois et bassons Cottet.

Dossier 2015-3396: Ets Jacques Brazet et Cie.

Dossier 2015-3388: Gabriel Ravet Degomme.

Dossier 2015-3406: Ateliers Marcotte.

Dossier 2015-3292: André Fournier et fils.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 17 mai 2016.

*Le ministre de l'économie,
de l'industrie et du numérique,*
EMMANUEL MACRON

*La secrétaire d'État,
chargée du commerce,
de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire,*
MARTINE PINVILLE

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Bourgogne-Franche-Comté	1 ^{er} juin 2016	Rang 4	Avant le 10 mai 2016	M. le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Bourgogne-Franche-Comté, 2, rue Louis-de-la-Verne, 39100 Dole

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique: Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert, notamment, aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance de poste de secrétaire général de la chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale de Côte-d'Or - Nièvre - Saône-et-Loire - Yonne	1 ^{er} juillet 2016	Rang 4	Avant le 27 mai 2016	M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat interdépartementale de Côte-d'Or - Nièvre - Saône-et-Loire - Yonne, 46, boulevard de la Marne, BP 56721, 21067 Dijon Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique: Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique: Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique: Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert, notamment, aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant:

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	30 septembre 2016	Rang 6	Avant le 1 ^{er} février 2017	M. le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, 59 <i>ter</i> , chemin Verdale, 31240 Saint-Jean

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique: Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique: Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique: Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert, notamment, aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

**Avis de vacance de poste de secrétaire général
d'une chambre régionale de métiers et de l'artisanat**

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est	1 ^{er} janvier 2017	Rang 5	Avant le 30 septembre 2016	M. le président de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat Grand Est, 2, rue Augustin-Fresnel, WTC, 57082 Metz Cedex 3

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique: Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances: economie.gouv.fr, rubrique: Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique: Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de métiers et de l'artisanat

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance de poste de secrétaire général d'une chambre de métiers et de l'artisanat

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) sont des établissements publics administratifs placés sous la tutelle de l'État. Le personnel du réseau des CMA est régi par le statut adopté par la commission paritaire nationale instituée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 (notamment les articles 10-1 et 20 et l'annexe IV relatifs au recrutement et aux postes de secrétaire général, directeur des services).

Le poste de secrétaire général de chambre de métiers et de l'artisanat suivant est déclaré vacant :

ÉTABLISSEMENT	DATE PRÉVUE de recrutement	CLASSIFICATION de l'emploi	DÉLAI de présentation des candidatures	CANDIDATURES à adresser à
Chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche	1 ^{er} septembre 2016	Rang 4	Avant le 30 juin 2016	M. le président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Manche, avenue du Général-Patton, BP 139, 50201 Coutances Cedex

Les conditions à remplir, les modalités d'organisation, le calendrier et le programme des épreuves sont annexés au statut susmentionné et consultables sur le site Internet www.artisanat.fr (rubrique : Les CMA recrutent - L'examen aux fonctions de secrétaire général). Toutes les vacances de postes sont publiées au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers, consultable sur le portail de l'économie et des finances : economie.gouv.fr, rubrique : Suivre l'information. Elles sont également accessibles sur le site Internet www.artisanat.fr, rubrique : Les CMA recrutent.

Peuvent postuler les candidats inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire général, directeur des services. Cette inscription donne vocation à nomination dans l'emploi correspondant. Elle est subordonnée à la réussite de l'examen national d'aptitude aux fonctions de secrétaire général, directeur des services de chambre de métiers et de l'artisanat ou de chambre régionale de métiers et de l'artisanat. Cet examen est ouvert notamment aux fonctionnaires appartenant à un corps de catégorie A de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale ou de la fonction publique hospitalière.

Direction générale des entreprises
Service de l'action territoriale, européenne et internationale
Tutelle des chambres de commerce et d'industrie

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 11 mai 2016 portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers

Le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique et la secrétaire d'État chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire,

Vu le code de commerce, notamment ses articles L. 712-11, R. 712-11-1 et A. 711-1 ;

Vu la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2013 modifié relatif à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 modifié portant nomination à la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi n° 52-1311 du 10 décembre 1952 relative à l'établissement obligatoire d'un statut du personnel administratif des chambres d'agriculture, des chambres de commerce et des chambres de métiers,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommée membre de la commission paritaire du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie créée par la loi du 10 décembre 1952 susvisée, au titre des représentants du personnel des chambres de commerce :

Mme Isabel ARAUJO, en remplacement de Mme Brigitte GENDROT.

Article 2

Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 mai 2016.

Pour les ministres et par délégation :
Le directeur général des entreprises,
P. FAURE

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 29 avril 2016 portant nomination au conseil de gestion du Fonds de garantie des dommages consécutifs à des actes de prévention, de diagnostic ou de soins dispensés par les professionnels de santé exerçant à titre libéral

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L.426-1 et R.427-7,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au titre des représentants des entreprises d'assurance :

M. Nicolas Gombault, directeur général du Sou Médical et de la Mutuelle d'assurances du corps de santé français (MACSF) ;

M. Michel Germond, directeur de la Société hospitalière d'assurances mutuelles (SHAM).

Article 2

Est nommée au titre du représentant des entreprises de réassurance :

Mme Patricia Isac, présidente de la commission juridique de l'Association des professionnels de la réassurance en France (APREF), directrice de Munich Ré.

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 29 avril 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de service du financement de l'économie,
C. BAVAGNOLI

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 2 mai 2016 portant nomination au comité consultatif du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction

Le ministre des finances et des comptes publics,
Vu le code des assurances, notamment ses articles L.431-14 et R.431-51,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité consultatif du Fonds de compensation des risques de l'assurance de la construction, en qualité de représentants du ministre chargé de l'économie et des finances :

En qualité de membre titulaire Mme Constance Valigny, chef du bureau « marchés et produits d'assurance », en remplacement de Mme Anne Blondy-Touret ;

En qualité de membre suppléant M. Jean Ricard, adjoint au chef du bureau « marchés et produits d'assurance », en remplacement de Mme Lucie Castets.

Article 2

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 2 mai 2016.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
T. GROH

Direction générale de l'INSEE

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Avis de vacance d'emploi d'un chef de mission à l'Institut national de la statistique et des études économiques

Est vacant ou susceptible de l'être, en vue d'être pourvu par voie de détachement, en application du décret n° 2008-971 du 17 septembre 2008 relatif à l'emploi de chef de mission dans les administrations relevant des ministres chargés des finances et des comptes publics et de l'économie, de l'industrie et du numérique, un emploi de « chef de la cellule pilotage et administration des ressources » au centre statistique de Metz.

Peuvent faire acte de candidature les attachés statisticiens principaux de l'INSEE justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un ou plusieurs corps, cadres d'emplois ou emplois de catégorie A ou de niveau équivalent, dont quatre ans en qualité d'attaché statisticien principal, les fonctionnaires de catégorie A ou de niveau équivalent dont l'indice brut terminal est au moins égal à 966 et justifiant d'au moins treize ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou de niveau équivalent, dont quatre ans dans un grade d'avancement de ces corps.

Les candidatures, complétées d'un *curriculum vitae*, doivent être adressées au plus tard trente jours après la date de publication du présent avis au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers au chef du département gestion des ressources humaines de l'Institut national de la statistique et des études économiques, timbre C201, 18, boulevard Adolphe-Pinard, 75675 Paris Cedex 14.

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 12 mai 2016 portant affectation à la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier

La chef du service du contrôle général économique et financier,
Vu le décret n° 2005-440 du 9 mai 2005 relatif au service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 9 mai 2005 modifié relatif au fonctionnement et à l'organisation du service du contrôle général économique et financier, notamment son article 5;
Vu l'arrêté du 24 mai 2005 portant création de la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier;
Vu l'arrêté du 23 novembre 2009 portant création de la mission fonctionnelle « contrôle » du service du contrôle général économique et financier,

Décide :

Article 1^{er}

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC, administratrice civile hors classe, est affectée à la mission « écologie et développement durable » du service du contrôle général économique et financier à compter du 12 mai 2016.

Article 2

Mme Jocelyne SOUSSAN-COANTIC est mise à disposition de la mission fonctionnelle « contrôle » du service du contrôle général économique et financier, à temps partiel, afin de contribuer aux travaux transversaux du service relevant de la compétence de cette mission.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 12 mai 2016.

*La chef du service du contrôle général
économique et financier,*
I. ROUX-TRESCASES

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique ;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016 ;

Vu le contrat de recrutement de Mme Anne Barthe en date du 30 mars 2009 renouvelé,

Décide :

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016, délégation est donnée à Mme Anne Barthe, directeur des affaires institutionnelles et de la communication, pour signer les actes, documents administratifs, pièces, correspondances, conventions, contrats dans son domaine d'attribution ainsi que pour signer les actes relevant des compétences de l'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 mai 2016.

P. DESFOSSÉS

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu la convention de mise à disposition de M. Jean-Michel Horrenberger par la CDC en date du 1^{er} juin 2010 renouvelée,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016, délégation est donnée à M. Jean-Michel Horrenberger, directeur adjoint, directeur administratif et des opérations, pour signer les actes, documents administratifs, pièces, correspondances, conventions, contrats dans son domaine d'attribution ainsi que pour signer les actes relevant des compétences de l'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 mai 2016.

P. DESFOSSÉS

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la Fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 3 mai 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu le contrat de recrutement de Mme Catherine Vialonga en date du 1^{er} octobre 2010,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à Mme Catherine Vialonga, directeur adjoint, directeur de la gestion technique et financière, pour signer les actes, documents administratifs, pièces, correspondances, conventions, contrats dans son domaine d'attribution ainsi que pour signer les actes relevant des compétences de l'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 3 mai 2016.

P. DESFOSSÉS

Ministère des finances et des comptes publics
Ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique

Directeur de la publication

Laurent de Jekowski, secrétaire général des ministères économiques et financiers

ISSN 2427-9498

Réalisation

SG – Bureau documentation et archives (SEP2D)

Centre de documentation économie finances (CEDEF)

12, place du Bataillon du Pacifique, 75572 Paris Cedex 12

Tél. : 01 53 18 72 00 – Courriel : cedef@finances.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

